



Département : Haute-Garonne
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de Grenade sur Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GRENADÉ-SUR-GARONNE**

Séance du 03/03/2026

Le mardi 03 mars 2026, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 24.02.2026), se sont réunis sous la présidence de Mr. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président du C.C.A.S.

Présents :

Mr Jean Paul DELMAS, Président du C.C.A.S.,
Mr François NAPOLI, Vice-Président du C.C.A.S.,
Mme Josie AUREL, Mr Henri BEN AOUN, Mr Laurent PEEL, Mme Valérie MOREEL,
Mme Renée BOUZIGUET, Mme Annick GIRARDOT, Mme Fabienne TONDEUR, Mme Maryse TROMEUR.

Représentés :

/

Excusés :

/

Absents :

Mme Laura DELAUNAY.

Secrétaire :

Mme Maryse TROMEUR.

N°10/2026 - Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil d'Administration du CCAS de Grenade est tenu à un débat d'orientations budgétaires (DOB) car il est rattaché à une commune de 3500 habitants et plus (article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les orientations budgétaires 2026 sont présentées dans le document joint en annexe.

Sur proposition de Mr le Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2026.

Pour extrait conforme,

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,
Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Mme Maryse TROMEUR
Secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture
031-263103525-20260303-10-2026-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026



Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Le cadre légal

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les 10 semaines précédant l'examen du budget pour les collectivités en M57.

Le DOB a pour objectif d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et doit donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

Le budget primitif 2026 maintient le sens de l'action sociale communale en préservant une politique de solidarité.

Le contexte de l'année 2025 :

L'année 2025 a été marquée par :

- La continuité du développement de l'offre de service aux habitants par les ateliers collectifs du centre social,
- Un renforcement des actions en direction des familles, dans la cadre de l'agrément CAF « Animation Collectives Famille », notamment pendant les périodes de vacances scolaires,
- La continuité de l'accompagnement sociale des habitants en situation de précarité par les travailleurs sociaux.

Les résultats de l'exercice 2025

Le inscriptions budgétaires 2025 s'élèvent à :

- 513 310.03 € en section de fonctionnement (467 192 € de recettes hors excédent reporté),
- 42 518.45 € de dépenses (+ 589.61 € de restes à réalisés de l'exercice antérieur) et 43 108.06 € de recettes en section d'investissement.

Les résultats de fonctionnement indiquent :

- Des dépenses liquidées à hauteur de 493 918.18 €, soit une économie de 19 391.85 € par rapport aux inscriptions.
- Des recettes à hauteur de 508 989.44 €, soit une réalisation supérieure de 41 797.44 € aux inscriptions, hors excédent reporté.

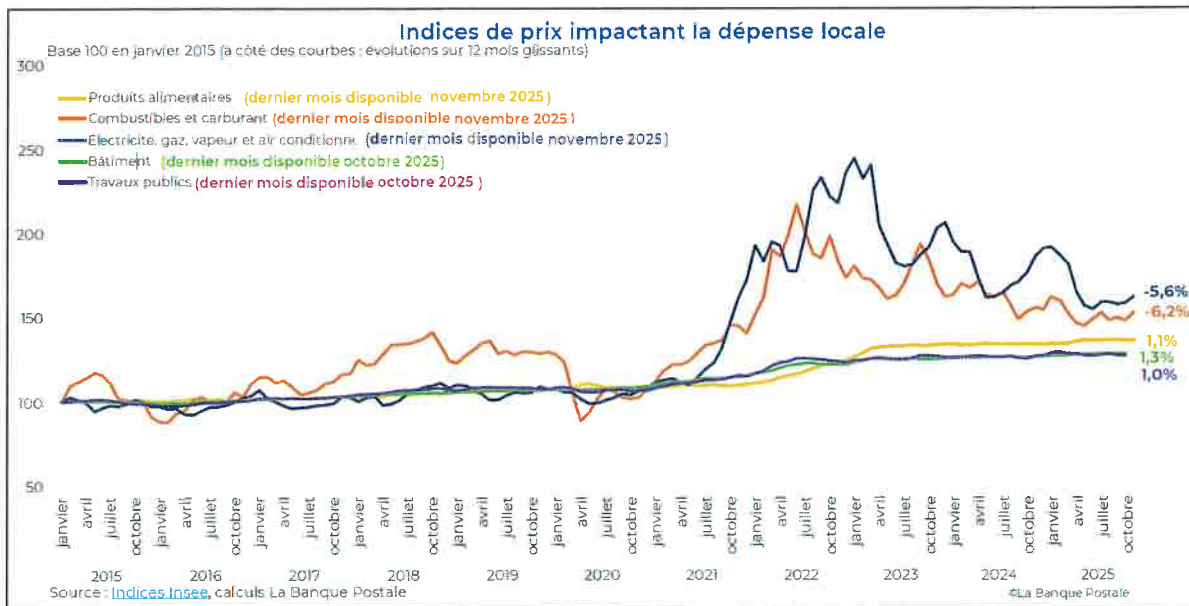
FONCTIONNEMENT 2025	
DEPENSES LIQUIDEES	493 918.18 €
RECETTES LIQUIDEES	508 989.44 €
RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE 2025	15 071.26 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	46 118,03 €
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2025	61 189.29 €

INVESTISSEMENT 2025	
DEPENSES LIQUIDEES	6 164.51 €
RECETTES LIQUIDEES	4 476.37 €
RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE 2025	- 1 688.14 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	38 608.06 €
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2025	36 919.92 €

Accusé de réception en préfecture
031-263103525-20260303-10-2026-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Il est à noter que les dépenses 2025 sont stables par rapport aux dépenses de l'exercice 2024.

Sur cette même année 2025, les recettes ont subi une très légère diminution (inférieure à 1%).



Le budget du CCAS subit, comme celui de la commune, l'impact de l'inflation, les contraintes d'évolution de masse salariale à effectif égal, l'augmentation des cotisations d'assurance.

Au vu des résultats cumulés de fonctionnement intégrant ceux de l'exercice 2025, la somme de 61 189.29 € pourra être affectée à l'exercice 2026.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Affectation (obligatoire) en investissement R c/1068	/
Affectation (complémentaire) en investissement R c/1068	
Report en fonctionnement	61 189.29 €
Couverture du déficit de fonctionnement	/
TOTAL	61 189.29 €

L'évolution de la subvention communale :

	EXCEDENT REPORTE	SUBVENTION COMMUNE	BP + DM	CA DEPENSES	CA RECETTES	RESULTAT
2026	61 189 €	270 000€				
2025	46 118 €	262 000 €	513 310 €	493 918 €	508 989 €	15 071 €
2024	29 067 €	270 000 €	538 010 €	493 616 €	510 667 €	+ 17 050 €
2023	62 498 €	249 000 €	564 240 €	527 143 €	493 712 €	-33 431 €
2022	69 985 €	249 000 €	547 527 €	507 716 €	500 229 €	-7 487 €
2021	42 037 €	249 000 €	521 761 €	469 271 €	497 219 €	+ 27 947 €
2020	40 684 €	220 000 €	469 645 €	430 864 €	432 216 €	1 352 €
2019	49 340 €	210 000 €	476 956 €	460 312 €	451 657 €	- 8 656 €
2018	60 026 €	195 000 €	435 098 €	416 428 €	405 742 €	-10 686 €
2017	64 024 €	199 500 €	440 774 €	392 068 €	388 070 €	-3 999 €
2016	74 851 €	210 000 €	469 025 €	440 101 €	429 274 €	-10 827 €
2015	50 701 €	235 400 €	478 366 €	459 976 €	484 142 €	24 166 €

Accusé de réception en préfecture
 031-263103525-20260303-10-2026-DE
 Date de télétransmission : 05/03/2026
 Date de réception préfecture : 05/03/2026

Le CCAS ajuste chaque année la demande de subvention communale en fonction de son excédent reporté, des choix politiques sur les projets pour prioriser les actions à mettre en œuvre pour les administrés, des besoins en termes d'évolution des charges de fonctionnement, de l'évolution des coûts non maîtrisables.

De 2016 à 2019, le CCAS a pu solliciter une baisse de la subvention communale, afin d'optimiser ses recettes. En effet, au vu du montant de l'excédent reporté (jusqu'à 74 850€), la stratégie choisie a été de mobiliser cet excédent dans un objectif de réduction, et ainsi de limiter l'impact du CCAS sur le budget communal.

Elle a ensuite été réévaluée chaque année, afin de prendre en compte à la fois les besoins et les contraintes des budgets des 2 collectivités.

L'augmentation de la demande de subvention communale pour 2026, par rapport à 2025, se justifie par une augmentation conséquente de la prévision de masse salariale (congé de maternité et hausse du taux de cotisation de la CNRACL), à effectif strictement constant.

Des engagements pluriannuels :

Un marché public de fournitures n°25-F-01-F relatif à la fourniture et à livraison de repas en liaison froide pour le portage de repas à domicile.

Attributaire : Ansamble Midi Gastronomie

Durée du marché 1 an reconductible 3 fois à compter du 1^{er} septembre 2025.

Ce marché est à renouveler pour le 1^{er} septembre 2029.

Un marché public de fournitures n°24-F-02-S relatif à la fourniture de colis de Noël pour les aînés.

Attributaire : Société SAS VALETTE FOIE GRAS

Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois. Il débute le 29/08/2024 et prendra fin le 28/08/2028.

Les orientations de la politique sociale 2026 :

Il s'agit d'adapter le service et son fonctionnement à l'évolution du contexte, dans l'objectif posé de maintenir l'offre de service aux habitants, d'identifier nouveaux besoins afin de définir une politique sociale pertinente au regard d'une part des besoins repérés, et d'autre part des moyens mobilisables.

Le service Action Sociale :

Assuré par les travailleurs sociaux à hauteur de 1.2 équivalent temps plein, il permet de proposer un accompagnement social individualisé aux habitants qui rencontrent des difficultés, de faciliter l'accès aux droits sociaux et de lutter contre le non-recours. La précarité globale grandissante, et la précarité énergétique en particulier, en sont des axes forts.

Le déploiement de la Maison de Proximité du Conseil Départemental à Grenade, et le partenariat étroit lié avec cette structure confirment la pertinence de l'articulation « accompagnement administratif » et « accompagnement social ».

Cet outil adapté aux besoins permet recentrer les accueils des travailleurs sociaux du CCAS vers leur mission première sociale, jusqu'ici parfois détourné en « accompagnement aux démarches administratives ».

En 2025, 397 habitants ont été reçus au cours de 837 entretiens individuels (dont 57 ont eu lieu à domicile).

Le budget affecté à cette mission est essentiellement la masse salariale, et les frais de fonctionnement du bâtiment.

La réouverture des logements d'urgence en avril 2026 remobilise les travailleurs sociaux sur leur mission d'accompagnement renforcé des personnes accueillies, et la gestion de ce dispositif en lien avec les services de l'Etat en charge de l'hébergement. Une partie du budget d'investissement 2025 a été consacrée au premier équipement de ces 2 logements, impactant le montant des dotations aux amortissements pour l'année 2026.

Le Centre Social :

L'agrément « centre social » accordé par la Caisse d'Allocations Familiales au titre des prestations de service Animation Globale et Coordination et Animation Collective Famille a été renouvelé au 1^{er} janvier 2024 pour une période de 4 ans. L'année 2027 sera, entre autres, consacrée au dossier de renouvellement de l'agrément : bilan des 4 années passées et projection sur les 4 ans à venir avec la définition des objectifs à atteindre et des actions à mettre en œuvre formalisé dans le Projet Social et le Projet Famille.

La CNAF (caisse nationale d'allocations familiales) vient de publier une circulaire qui pose un cadre renouvelé de la politique d'animation de la vie sociale. Elle définit les grandes orientations pour les centres sociaux en cohérence avec la convention d'Objectifs et de Gestion 2023/2027. Des rencontres avec les conseillers techniques de la CAF au cours du 1^{er} trimestre 2026 permettront d'en évaluer les impacts.

En 2025, l'Espace Chiomento a proposé :

- 16 ateliers hebdomadaires, qui ont permis de proposer 499 séances : ateliers créatifs, couture, cuisine, informatique, marche, peinture, français...
- 5 cycles spécifiques qui ont permis de proposer 52 séances : estime de soi, sport/santé, bien dormir
- Une programmation désormais mensuelle : 45 ateliers au cours de l'année : cinéma, sorties, café-échange, ateliers créatifs, cuisine avec une cheffe étoilée, ...
- Une programmation « spécial Familles » pendant toutes les vacances scolaires (hors décembre) : ateliers créatifs, cuisinons en famille, sortie, événement (carnaval, ...) : 19 ateliers proposés
- 5 événements annuels : vernissage de l'atelier peinture, voyage « seniors en vacances, sortie Famille à la mer en juillet, gouter de Noël, et le Showmento

En 2025, 620 ateliers collectifs ont été déployés et au total : 4940 participations d'habitants.

L'objectif 2026 est de maintenir l'offre de service ou de la faire évoluer, notamment en direction des familles, afin qu'elle continue à répondre aux besoins des habitants et dans le cadre de la dernière circulaire CNAF.

Le service de portage de repas à domicile :

La diminution du nombre de bénéficiaires s'est poursuivie en 2025, avec une baisse de 12.37% par rapport à 2024.

Les principaux motifs de sortie du dispositif sont similaires aux années précédentes : hospitalisation, admission en structure, fin de vie. Toutefois, 2 personnes invoquent le coût du repas qu'ils estiment trop élevé.

Dans le cadre du marché signé le 1^{er} septembre, le prix du repas s'élève à 9.33675€ TTC. Il a augmenté de 5.83%.

En fonction de la modulation tarifaire, le tarif facturé aux bénéficiaires varie de 4.50 à 10.95€ le repas.

La dernière augmentation a été mise en place au 01/09/2024 (la précédente adaptation des tarifs avait eu lieu au 01/11/2022).

Les actions de solidarité :

Le dispositif de soutien alimentaire a été pris en charge par l'association INSERVICE en juin 2022, avec la création de l'Épicerie Sociale et Solidaire.

En fin d'année 2025, cette association s'est retrouvée en difficulté financière et a été en procédure de liquidation judiciaire. L'épicerie sociale a été fermée, et le CCAS s'est mis en relation avec les liquidateurs et le mandataire pour pouvoir récupérer le local et le matériel. Cette procédure est en cours.

L'équipe du CCAS recherche des solutions opérationnelles pour prendre le relais de ce dispositif, soit en partenariat avec une autre association, soit par la création d'un dispositif local autogéré. Ce travail est en cours.

La masse salariale 2026 :

L'effectif du CCAS pour l'année 2025 est de 8 postes pour un volume horaire annuel de 11 016.65 h, soit 6.05 ETP (équivalent temps plein). Le nombre de postes est stable.

Les inscriptions budgétaires 2025 prévoient 285 000€ de dépenses de masse salariale pure. Le résultat indique un coût réel de 281 036.30 €.

Accusé de réception en préfecture
031-263103525-20260303-10-2026-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026

La masse salariale 2026 va être impactée de manière significative pour 3 motifs :

- Une prévision de congé de maternité pour une durée de 6 mois
- Une augmentation conséquente du taux de cotisation de la CNRACL
- Un agent en disponibilité pour une période de 6 mois, à remplacer, entraînant une réorganisation des temps de travail.

La projection à ce jour avoisine 311 000 €.

Des éléments complémentaires sont encore en attente pour affiner le montant à inscrire pour la masse salariale 2026, dans une optique d'optimisation des postes et des fonctions, et dans l'objectif de réduire l'augmentation de la masse salariale.

Les orientations budgétaires 2026 :

Le projet de budget primitif 2026 a été construit comme suit.

Il sera affiné dans les prochaines semaines. Toutefois, les ajustements éventuellement nécessaires ne remettront pas en question les grandes directions : continuité de service, prise en compte des orientations des partenaires financeurs, optimisation des compétences et des ressources du service

FONCTIONNEMENT DEPENSES	INSCRIPTIONS 2025	CA 2025	PROJET BP 2026
011 - Charges à caractère général	197 680,03 €	187 508,16 €	207 431,29 €
012 - Charges de personnes (masse salariale + charges liées au personnel)	298 680,00 €	294 596,16 €	325 240,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	4 500,00 €	4 318,39 €	6 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	12 350,00 €	7 395,47 €	12 350,00 €
67 - Charges spécifiques	100,00 €	100,00 €	100,00 €
TOTAL	513 310,03 €	493 918,18 €	551 121,29 €

FONCTIONNEMENT RECETTES	INSCRIPTIONS 2025	CA 2025	PROJET BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	46 118,03 €		61 189,29 €
013 - Atténuations de charges	0,00 €	374,64 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	192,00 €	192,00 €	192,00 €
70 - Prod. services, domaine, ventes diverses	81 000,00	70 132,34	67 500,00 €
74 - Dotations et participations	364 200,00	399 708,87	385 900,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	21 800,00	37 681,59	36 340,00 €
77 - Produits spécifiques	0,00 €	900,00 €	0,00 €
TOTAL	513 310,03 €	508 989,44 €	551 121,29 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	INSCRIPTIONS 2025	CA 2025	PROJET BP 2026
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	192,00 €	192,00 €	192,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	500,00 €	0,00 €	500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	41 826,45 €	5 972,51 €	42 227,92 €
TOTAL	42 518,45 €	6 164,51 €	42 919,92 €

INVESTISSEMENT RECETTES	INSCRIPTIONS 2025	CA 2025	PROJET BP 2026
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	4 500,00 €	4 318,39 €	6 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	157,98 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001 - Excédent d'investissement reporté	38 608,06		36 919,92 €
TOTAL	43 108,06 €	4 476,37 €	42 919,92 €

Les investissements 2026 :

Les dépenses d'investissement 2025 ont consisté au premier équipement des logements d'insertion, inaugurés en avril 2025.

Le projet de BP 2026 ne prévoit pas d'investissements spécifiques.
Toutefois, les sommes inscrites pourront permettre des décisions d'acquisitions complémentaires en cours d'année selon les projets développés.

Prospectives :

Le CCAS maintient le fondement de ses actions, et poursuit l'indispensable adaptation aux besoins des habitants, tant sur le volet individuel que collectif. Il est l'interlocuteur principal de l'action sociale communale, et sa fonction d'expertise est également reconnue à l'échelon supra communal.

L'enjeu de l'année 2026 est de continuer à adapter ce service et son fonctionnement à l'évolution du contexte, avec une vigilance accrue quant à l'adéquation des moyens actuels et potentiellement mobilisables.

Il s'agit de faire converger d'une part, le maintien et l'adaptation de l'offre de service aux habitants et à leurs besoins, et d'autre part la capacité financière raisonnée de la collectivité.

oOo